

ASOCIACIÓN PRO DERECHOS HUMANOS DE ANDALUCÍA

RAPPORT SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DES PERSONNES MIGRANTES D'ORIGINE SUBSAHARIENNE EN TRANSIT AU MAROC, OCTOBRE 2005

La APDHA publie les résultats de sa mission au Maroc, dont les conclusions démontrent que les migrants sont victimes de graves violations des droits de l'homme dans le pays et aux frontières de Ceuta et Melilla. Des violations qui malheureusement ont été réalisées directement par, ou qui comptent avec la complicité morale, matérielle et économique du, Gouvernement espagnol et de l'Union Européenne.

Récapitulation des événements:

Novembre 2003: Visite du Président du gouvernement espagnol José M^a Aznar et grande opération de « nettoyage » sur le territoire marocain.

Avril 2004: Nettoyage du camp de fortune de Gourougou. Les migrants sont déportés vers un « no man's land » à la frontière algérienne.

Février 2005: Visite du Roi Juan Carlos au Maroc et conférence sur la coopération des deux royaumes face à l'immigration clandestine. Stratégie militaire d'encercllement et situation humanitaire dramatique dans la forêt de Ben Younes-les déportations vers l'Algérie continuent de plus bel...

27 septembre 2005: Grandes rafles et détentions de migrants irréguliers dans les quartiers populaires de Rabat et de Casablanca. Ils sont de nouveau déportés à la frontière algérienne.

28 septembre 2005: Réunion au Sommet entre le Maroc et l'Espagne: le Royaume marocain en gage de sa bonne volonté indique qu'il en finira bientôt avec le « problème des subsahariens » sur son territoire.

Le même jour, à 3h du matin, se produisent les "assauts massifs" à la barrière frontière de Ceuta (avec comme résultat au moins 6 morts) attribués aux migrants de Ben Younes. C'est à partir de ces assauts que commencent les déportations de migrants vers le sud.

Cela signifie que la répression marocaine et les déportations massives n'ont pas commencé juste après les assauts à la frontière, comme cela fut affirmé par les autorités ou les médias de communication, puisqu'il est notable que les rafles commencèrent avant.

D'autre part, la Loi 02/03 marocaine prévoit un procédé de rétention administrative qui ne fut à aucun moment respecté lors de ces déportations massives vers le sud ou le nord du pays.

De fait, la procédure prévoit un délai de **garde à vue de 24h**, suivi d'une présentation devant le juge qui peut décider d'une **rétention de 15 jours, délai pouvant éventuellement se prolonger de 10 jours sur ordre du juge**.

Or, nous avons pu vérifier qu'aucun des migrants actuellement interné dans les camps militaires de Guelmine (sud) ou de Taouima (nord) n'avait été présenté au juge ou soumis à la lecture de ses droits en tant que migrant irrégulier possiblement demandeur d'asile.

Nous pouvons donc dire que le Maroc agit actuellement de manière totalement illégale, et en toute impunité, puisqu'il est **mandaté par l'U.E** pour être le gendarme de ses frontières.

En tant qu'Etat-tampon « ami », il est en effet payé par la Commission Européenne pour "nettoyer" son territoire et empêcher à n'importe quel prix le franchissement des frontières européennes par les migrants « clandestins » qui se trouvent à ses portes.

Ce rôle, le Maroc (**et d'autres ailleurs : Libye, Balkans**) l'assume de façon exemplaire, puisqu'il est impensable pour lui de refuser ce qui constitue véritablement un chantage au Développement...

Cependant, le zèle extrême du Maroc pour obéir aux ordres de l'U.E, et cette impunité à violer de façon constante les droits fondamentaux des migrants en transit sur son territoire s'expliquent

également par le fait qu'il n'y a **pas d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain**, qui agit comme bon lui semble quant à ses politiques migratoires ou d'asile, d'autant que ce pays du Sud n'est pas soumis aux normes communes de l'U.E, alors même qu'il répond à ses exigences... Enfin, il est notable que **le Droit Pénal International n'existe pas** et qu'à part une pression médiatique et juridique internationale, aucune véritable sanction ne peut être prise contre le Maroc en l'espèce.

D'ailleurs, il est clair que **l'autorité internationale de l'ONU à travers le HCR n'est pas reconnue en territoire marocain**. De fait, en accord avec le rapport d'Amnesty International, nous constatons que la mission technique récemment envoyée au Maroc par l'U.E pour procéder à l'investigation de la situation actuelle, a reconnu expressément l'absence d'une protection adéquate pour les réfugiés. Or, c'est cette même absence de protection qui permet aux autorités marocaines de déporter des demandeurs d'asile et des ressortissants clairement identifiés comme réfugiés statutaires par le HCR.

Mais, en plus des déportations massives et de la rétention administrative illégale dans des camps sauvages qui ne respectent pas les droits fondamentaux, des milliers de migrants, demandeurs d'asile, étudiants, blessés, femmes enceintes, et enfants (**alors que ces derniers représentent une catégorie protégée par des normes nationales ou internationales**) furent transférés vers des zones désertiques près des frontières avec l'Algérie ou la Mauritanie, pour être abandonnés à leur sort sans eau, nourriture ou assistance sanitaire et médicale.

1. LA REALITÉ ACTUELLE DES SUBSAHARIENS AU MAROC :

• Camps de "fortune"

- **Ben Younes:** Forêt située entre Tetuan et Tanger. S'y trouvent encore au moins 30 hommes, presque sans eau ni nourriture. Encerclée jour et nuit par la police et ses innombrables contrôles, qui empêchent toute entrée ou sortie du camp. Rafles constantes avec pillage du camp et menaces envers les migrants. De nombreux hommes se sont déjà rendus à cause de la faim, et la plupart se trouvent actuellement cachés dans les montagnes environnantes pour échapper aux rafles ou aux coups des militaires...ceux-ci ne nous ont d'ailleurs pas permis de faire sortir des femmes gravement blessées pour leur porter assistance de manière urgente.
- **Mesnana:** Ce camp est situé à la sortie de Tanger ; s'y trouvent à notre connaissance près de 300 personnes, dans une situation dramatique similaire à la précédente.
- **Mariwari:** Ce bois se situe au Nord-ouest de la ville de Melilla. A l'intérieur se cachent les migrants en transit entre les villes d'Oujda et de Nador, et plus particulièrement les populations vulnérables telles que les femmes et les enfants qu'il s'agit de protéger des rafles des militaires. Dernièrement, ce bois a été décrété zone militaire par les autorités marocaines, avec toutes les conséquences que cela peut impliquer : il est impossible de s'approcher de la zone à moins de 2 km sans autorisation du Haut Commandement militaire marocain ou du Ministère de la Défense, de plus les militaires s'arrogent le droit de tirer à vue sur tout intrus s'approchant de la zone, et sans sommation aucune...
- **Campus Universitaire d'Oujda:** Il y avait près de 400 subsahariens toutes nationalités confondues avec une majorité nigériane...mais le site étant devenu véritablement dangereux, les migrants se sont déplacés, notamment après la rafle du 20 octobre 2005 où à 6h du matin, les militaires emmenèrent 72 migrants au camp militaire de Taouima, à 5 km de Nador dans l'attente de leur expulsion vers leur pays d'origine.

• Camps militaires :

On ne peut accéder à aucun de ces camps: ni les ONG, ni le HCR; certains journalistes escortés par les autorités depuis la capitale ont pu entrer par avion spécial à l'intérieur de la base et s'entretenir avec les migrants pendant près de 40 mns, sans passer par les ONG qui se trouvaient depuis plusieurs jours devant le camp.

Les chiffres étant une donnée variable, il est très difficile d'être précis sur ce point, de fait nous ne donnerons que des estimations approximatives, en sachant qu'à l'heure où nous imprimons, les données peuvent avoir changé du tout au tout.

1. **Goulmime-Bouzakarne:** Il reste approximativement 150 personnes, sur les 1500 qui y avaient été déportées fin septembre. La plupart des migrants "économiques" (Mali, Sénégal, Cameroun, Guinée, Gambie, Nigeria) ont déjà été rapatriés dans leur pays d'origine grâce à la signature d'accords de réadmission entre les gouvernements respectifs. De fait, ne restaient plus que les ressortissants des pays en guerre (Sierra Leone, Congo, Côte d'Ivoire, Liberia), c'est à dire demandeurs d'asile, dont les ambassadeurs ont fini par négocier également des accords de réadmission avec le Maroc.

Ainsi, le président du Congo est sur le point de venir récupérer ses nationaux, dont certains sont demandeurs d'asile listés par le HCR, par la force s'il le faut...Pire : le seul réfugié statutaire du camp, un ivoirien reconnu par les services du HCR, a été emmené à l'aéroport de Casablanca non pas pour recevoir une protection diplomatique internationale comme nous le pensions, mais pour être déporté par avion vers la Côte d'Ivoire de quelque manière que ce soit...Il se trouve ce jour enfin dans les locaux du HCR à Rabat.

24 des 73 migrants expulsés par l'Espagne vers le Maroc ont récemment été emmenés à Guelmine pour procéder également à leur rapatriation forcée (les autres ont déjà été déportés alors même qu'une instruction était en cours).

2. **Taouima:** Les derniers chiffres font état de 520 personnes enfermées (avec toutes les réserves émises ci-dessus). Nous n'avons pas beaucoup de contact avec les migrants se trouvant à l'intérieur de la base, étant donné que les militaires réquisitionnent leurs téléphones portables ou les empêchent de recharger la batterie...Cependant, d'après nos informations, la situation est aussi grave que celle de Guelmine, avec encore moins de publicité.

- **Les abandonnés du désert :**

1. **Laayoune, Bouarfa, Bir lehlu, Rachidia:** Il est incroyable que le Maroc puisse nier avoir sciemment abandonné des migrants dans des zones désertiques, et parfois minées, du pays pour se défaire de sa responsabilité. Il est clair que les autorités marocaines ont emmené par bus ou camions militaires certains migrants raflés dans le but de les abandonner à leur sort, sans eau, nourriture ou assistance médicale pour les blessés. Les témoignages sont formels à ce sujet (propres migrants qui ont pu conserver leur portable, équipes MSF, témoignages de certains chauffeurs de bus, images TV, etc...). Le destin de ces personnes a été divers: certains se sont perdus, certains sont morts et leur corps a été enterré dans le Sahara, certains ont réussi à passer en Mauritanie, d'autres ont été retrouvés par le Polisario ou par certaines équipes de terrain qui tentaient de suivre bus ou camions.

- **Personnes cachées dans les villes marocaines**

1. **Rabat, Fes, Tanger, Nador, Larache, Oujda:** Nous ne savons pas avec exactitude le nombre de personnes qui se trouvent dans cette situation, mais nous pouvons dire qu'elles sont nombreuses...Nous avons pu rencontrer sur le terrain de nombreux migrants qui nous ont décrit leur situation : le traitement raciste des autorités marocaines, la répression aveugle, le déni de leurs droits fondamentaux (les récépissés du HCR sont par exemple déchirés par la police sans autre forme de procès, étant donné que ce papier n'est pas reconnu par le Maroc), la peur de sortir dans la rue et d'être vu, la peur de se faire contrôler et embarquer dans un camp ou dans le désert, le manque de nécessités basiques (endroit où dormir, vêtements, chaussures, nourriture, médicaments)...

Ce sont ces migrants qui pour la plupart ont maintenu le contact par téléphone portable avec leurs compagnons enfermés ou déportés afin de relayer les informations aux ONG quand il était impossible à celles-ci d'accéder à une zone dangereuse. La plupart sont terrorisés et désarmés par cette chasse à l'homme qui semble ne plus avoir de limites et qui ne respecte pas les garanties minima de protection. En effet, la plupart était détenteur du fameux récépissé du HCR, bien inutile à présent au Maroc puisque celui-ci ne reconnaît aucune autorité supérieure au HCR sur son territoire, réduisant à zéro ses possibilités d'actions et interventions envers ces migrants.

De fait, il semble que le Maroc se donne la possibilité de refouler TOUS les migrants se trouvant actuellement sur son territoire puisqu'il les considère tous comme clandestins et ne fait aucune distinction entre les réfugiés potentiels et les migrants économiques. En l'espèce cette mission relève effectivement du mandat international du HCR et non pas des autorités

marocaines en tant que telles, mais jusqu'à présent, le HCR n'a pas eu accès aux migrants, et n'a donc pas pu procéder à cette sélection.

- **Les déportés :**

Il nous est très difficile de donner des chiffres exacts en raison de toute la situation de secrétisme autour des procédures d'enfermement et de dévolution qui se produisent actuellement au Maroc. Mais nous pouvons d'ores et déjà dire que plus de 2500 personnes ont été déportées à notre connaissance, les ressortissants du Mali étant les plus nombreux, avec 1200 personnes.

Outre le fait que les déportations massives sont strictement prohibées par les conventions internationales, il est notable que sous pression européenne, et dans le but de développer la coopération entre pays d'origine/de transit/d'accueil, des accords de réadmission ont été signés par le Maroc avec presque tous les pays d'Afrique subsaharienne, y compris ceux où se produisent des violations massives des droits de l'homme (comme la République Démocratique du Congo ou la Côte d'Ivoire).

Or, l'U.E a décidé de répondre à cette situation chaotique en renforçant le contrôle des migrations et la lutte contre l'immigration clandestine, niant ce faisant toute protection aux migrations humanitaires...Pire encore, elle propose même d'augmenter « l'Aide au Développement » (!!) du Maroc pour contrôler ses frontières et venir à bout du "problème subsaharien", comme s'il s'agissait d'un problème d'ordre public à éradiquer par tout moyen, et non pas un phénomène social structurel.

En vertu de tout ce qui précède, et après notre mission de terrain, nous avons pu vérifier que tout le territoire du Maroc est une zone de non droit, un Etat policier où les contrôles s'effectuent en fonction de la couleur de la peau et de la nationalité, et où s'est clairement installé un racisme institutionnel appuyé et financé par l'U.E, qui criminalise la pauvreté et décrédibilise les institutions internationales chargées de la protection des droits fondamentaux.

2. EN CONSÉQUENCE L'APDH-A EXIGE :

A travers tous nos communiqués, nationaux ou internationaux, l'Apdha a exigé le respect des droits humains et l'instauration de critères de solidarité dans les politiques migratoires.

En ce sens, unis à d'autres organisations, nous exigeons :

1. Au Gouvernement espagnol, et par extension à la Commission Européenne:

- La cessation immédiate des déportations et expulsions des migrants se trouvant au Maroc et des accords adoptés avec le Maroc, tant qu'il n'est pas établi que seront respectés les droits fondamentaux de ces personnes.
- Le respect de la légalité en vigueur, nationale ou internationale, dans le traitement de ces personnes qui tentent de passer la frontière, en les considérant comme des personnes déplacées et en les accueillant dans les conditions qui leur sont dues et en respectant leur droit à demander l'asile politique, s'ils sont originaires de zones de conflits.
- Une investigation transparente et rapide des faits survenus à la frontière fin septembre, et le cas échéant la mise en lumière des responsabilités qui en découlent, chose qui n'a toujours pas été faite...
- Le retrait de l'Armée de la frontière hispano-marocaine puisqu'il s'agit d'une affaire à caractère civil et nullement militaire.

2. Au Gouvernement marocain :

- La cessation immédiate des violations des droits humains qui sont commises contre des personnes migrantes et/ou réfugiées.
- Le respect de tous les traités internationaux, et notamment la Convention de Genève, ainsi que le respect des principes d'interdiction de refoulements massifs et de non dévolution des personnes demandant asile sur le territoire.

3. Au Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, à Genève:

- Une intervention immédiate pour protéger les demandeurs d'asile au Maroc et de tous ceux qui prétendent le demander en territoire espagnol.

4. À la société en général:

- Un appui inconditionnel à ces personnes qui pour motifs de pauvreté, de conflits armés ou de persécution doivent se déplacer à travers le monde
- De dénoncer de telles politiques totalement opposées au Droit International et au respect des Droits de l'Homme.

Octobre 2005